

produite à la présente session, sans autre paiement, et que les annonces, la signification des avis et autres formalités accomplies au cours de la dernière session soient acceptées comme satisfaisant aux règles en vigueur durant la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté sur division.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des divorces, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, 14 décembre 1926.

Le comité permanent des divorces demande permission de présenter son quatrième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Samuel Paveling, de la cité de Toronto, province d'Ontario, facteur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Emma Elizabeth Paveling, de la cité de St. John, province du Nouveau-Brunswick.

2. Le comité des divorces, au cours de la dernière session du Parlement, a recommandé qu'un Bill soit présenté pour couvrir ce cas, mais la dissolution du Parlement empêcha les procédures de se compléter.

3. Le comité des divorces recommande à nouveau l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage, et appuie sa recommandation sur la preuve présentée au comité au cours de la dernière session, laquelle preuve est soumise avec le présent rapport.

4. Le comité des divorces recommande aussi que la taxe parlementaire versée avec la pétition, au cours de la dernière session, soit appliquée à la pétition produite à la présente session, sans autre paiement, et que les annonces, la signification des avis et autres formalités accomplies au cours de la dernière session soient acceptées comme satisfaisant aux règles en vigueur durant la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

W. B. WILLOUGHBY,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que la règle 24 (a) et (h) soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté sur division.

L'honorable M. Willoughby, du comité permanent des divorces, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, 14 décembre 1926.

Le comité permanent des divorces demande permission de présenter son cinquième rapport, comme suit:

1. Relativement à la pétition de Benjamin Rapp, de la cité de Toronto, province d'Ontario, droguiste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Katie Cutler Rapp, ci-devant de ladite cité.